

snalc

de l'école au supérieur



PROFESSEURS DU 2D DEGRÉ, CPE, PSY-EN

Les revendications du SNALC

Mettre fin au
déclassement social
et financier

Redonner vie
à nos
carrières

Nous reconnaître et nous rémunérer
comme des experts dans nos métiers
et nos disciplines d'enseignement

Nous protéger
physiquement et
moralement

Préserver les
spécificités de
l'Éducation nationale

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 1^{er} au 8 décembre 2022

Les revendications du SNALC pour les PROFESSEURS DU 2D DEGRÉ, CPE, PSY-EN



Mettre fin au déclassé social et financier : La 1^{re} urgence est de nous mettre au niveau du reste de la Fonction publique par la mise en place d'indemnités représentant 30% du salaire SANS contrepartie. Tous les frais de déplacement doivent être relevés. Le SNALC a œuvré pour étendre la prime d'attractivité jusqu'au 9^e échelon et l'accorder aux agrégés qui étaient encore une fois oubliés. Nos revendications vont bien au-delà de quelques primes et nous sommes seuls à défendre ce type de demande indemnitaire pour rattraper rapidement le retard des dernières décennies.

Redonner vie aux carrières : Le SNALC a beaucoup œuvré pour améliorer l'accès au grade de la classe exceptionnelle (modification des quotas de viviers 1 et 2, abaissement de la durée des fonctions). Le SNALC lutte pour la pérennisation de l'accès au dernier grade grâce à un contingent annuel de promotions. Nous voulons que la majorité des personnels atteigne les maxima indiciaires des derniers grades, ce qui est rarissime aujourd'hui, et que ces maxima soient réévalués. Il n'est pas normal qu'une promotion entraîne une stagnation du salaire voire une diminution après plusieurs années. Nous voulons des avancements et des promotions plus rapides et plus réguliers. **Nous sommes seuls sur ces sujets.** Le SNALC a également œuvré et continue de le faire pour que les reclassements prennent en compte les expériences professionnelles antérieures. Nous voulons que soient rétablies les compétences des élus dans la gestion des promotions et des mutations afin de garantir une vraie transparence et d'obtenir des améliorations individuelles.

Nous reconnaître et nous rémunérer comme des experts dans nos métiers et nos disciplines d'enseignement

Nous sommes les seuls à ne percevoir aucune indemnité d'expertise dans l'Éducation nationale. **Le SNALC, seul, revendique cette reconnaissance et sa traduction salariale.** Nous voulons choisir nos formations, même hors Éducation nationale en utilisant librement le compte formation, notamment pour une reconversion, à la place de formations vides de sens et épuisantes. Nous sommes attachés à l'existence des différents corps et des enseignements disciplinaires, et opposés au « corps unique » pour tous les enseignants du premier degré à l'enseignement supérieur.

Protéger les personnels physiquement et moralement. Cela commence par défendre les professeurs, les CPE et les Psy-EN menacés, et non les traiter en présumés coupables. Il faut garantir la laïcité sur nos lieux de travail et protéger les personnes contre toutes les intrusions. Nous voulons des conditions de travail décentes : effectifs, matériels et équipements fournis, médecine du travail, horaires et déplacements compatibles avec la charge de travail et une vie familiale. Il faut cesser de nous écraser sous une paperasse inutile. Les professeurs et CPE ont besoin de vrais moyens pour l'inclusion. Le SNALC défend au quotidien les personnels inquiétés tant par des familles que par leur hiérarchie.

Préserver les spécificités de l'Éducation nationale et les 3 voies d'enseignement : la voie professionnelle, toujours plus menacée ; la voie technologique, trop mal considérée ; la voie générale, qui ne cesse de se dégrader. Ce système a fait plus que ses preuves et peut permettre à tous de réussir avec les moyens financiers nécessaires et surtout en garantissant la qualité du contenu des enseignements. Le droit à l'information doit être assuré, par des personnels d'orientation reconnus. Il faut revenir sur les réformes du collège, du lycée et de la voie professionnelle. **La défense des 3 voies d'enseignement et l'exigence du contenu de l'enseignement sont des spécificités du SNALC.**

Il faut garantir des concours de recrutement nationaux, gages de l'excellence de l'enseignement et sauvegarder les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), qui offrent à tous nos élèves, sur l'ensemble du territoire, l'accès à l'excellence. Le SNALC se battra toujours pour la liberté pédagogique qui couronne l'ensemble de ce système et qui est indissociable de chacune de nos exigences et des besoins de tous les professeurs. **C'est là la marque du SNALC.**

POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT
je vote SNALC, je fais voter SNALC
du 1^{er} au 8 décembre 2022